

Page poétique n°4  
Règlement de l'appel à textes

Article 1

Le concours est organisé par la revue *Page poétique*. Il est ouvert à tous les contributeurs francophones (avec accord des représentants légaux pour les mineurs) et est gratuit. Par son envoi, l'auteur reconnaît accepter sans réserve le présent règlement.

Article 2

Thème : **Jeux, olympisme, sports**

ou : **Juillet**

ou libre

Date limite d'envoi : **21/06/2024**.

Longueur des textes : 1 à 25 vers (ou 10 lignes). Le format de la revue fait que la concision sera valorisée.

Chaque auteur peut proposer jusqu'à trois textes. Les envois doivent être individuels et signés, le cas échéant sous pseudonyme.

*Les thèmes proposés sont moins des consignes que des déclencheurs : chacune et chacun est libre de se les approprier à sa façon, en intégrant ou non le mot à son texte.*

Article 3

Les textes doivent être envoyés à [pagepoetique@gmail.com](mailto:pagepoetique@gmail.com) en indiquant dans l'objet : "Contribution Page poétique n°4".

Les textes seront écrits dans le corps du courriel et ne disposeront pas de mise en page spécifique.

Par défaut, l'adresse courriel des participants sera intégrée à la liste de diffusion annonçant les publications de la revue afin qu'ils puissent notamment consulter le numéro auquel ils ont participé. En cas d'opposition, ils peuvent le signaler dans le corps de leur mail. Ils peuvent également s'en désinscrire à tout moment.

Article 4

Le candidat garantit par son envoi qu'il est l'auteur de la contribution transmise dans le cadre de l'appel à textes, sur laquelle il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle. Il garantit également que la contribution ne constitue pas, à quelque titre que ce soit, une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle. Le plagiat est formellement interdit.

Le candidat garantit à l'organisateur la jouissance réelle, libre et paisible des droits transmis sur la contribution. Il garantit en conséquence l'organisateur contre tout trouble, recours, action, revendication ou éviction d'un tiers qui pourrait être intenté à son encontre sur la base de la contribution.

Les participants restent propriétaires de leur œuvre. L'organisateur s'engage à ne pas réutiliser le texte d'un participant en dehors du cadre du concours sans son autorisation.

#### Article 5

Les textes retenus seront publiés dans la revue *Page poétique*. L'identité de l'auteur de chaque texte ou son pseudonyme (selon les informations fournies pendant la soumission du texte) sera indiqué de manière apparente et lisible dans la revue et sur son site Internet, dans un format en accord avec le support de diffusion. Aucune autre forme de rétribution ne peut être revendiquée par les participants.

Page poétique

<https://pagepoetique.wordpress.com/>  
[pagepoetique@gmail.com](mailto:pagepoetique@gmail.com)

Si votre texte est retenu, vous pouvez proposer une biographie (contenant éventuellement un renvoi vers votre compte sur les réseaux sociaux ou une adresse courriel) de maximum 150 signes pour le site Internet de la revue :